



# RAPPORT D'ACTIVITE

## ANNEE 2013

Siège social : Mairie de Rambouillet – Place de la Libération – 78120 RAMBOUILLET  
Bureaux : 9, rue André Ampère – Z.I. du Pâtis – B.P 150 – 78515 RAMBOUILLET CEDEX

 N° Vert **0 800 49 50 61**

 : 01.34.83.12.07 -  : 01. 34. 83. 81..54

 : [accueil@sictomrambouillet.fr](mailto:accueil@sictomrambouillet.fr)

 : [www.sictomregionrambouillet.com](http://www.sictomregionrambouillet.com)

# SOMMAIRE

|   |               |
|---|---------------|
| Présentation du syndicat .....                    | Pages 3 et 4  |
| La collecte .....                                 | Pages 5 à 10  |
| Le traitement .....                               | Pages 11 à 13 |
| Les finances .....                                | Pages 14 à 19 |
| L'administration générale .....                   | Pages 20 à 22 |
| Les opérations en faveur de l'environnement ..... | Pages 23 à 25 |

# PRESENTATION DU SYNDICAT

Le **SICTOM de la Région de RAMBOUILLET** a été créé le 4 juillet 1962 autour de 11 communes. Après des adhésions successives, le Syndicat a grossi pour atteindre 40 communes à partir de 2013 (la commune de Magny-les-Hameaux est sortie du Syndicat en 2008, la commune de Chateaufort au 1<sup>er</sup> janvier 2013).

La **compétence "Ordures Ménagères"** est passée aux communautés de communes au fur et à mesure de leur constitution. Elles ont aussitôt transféré la compétence au SICTOM de la Région de RAMBOUILLET.

Aujourd'hui, les 39 communes ont intégré les 5 communautés de communes constituées à ce jour sur le territoire du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET et 1 commune reste adhérente directement :

- **Plaines et Forêts d'Yveline** (23 communes) : Bonnelles, Bullion, La Boissière Ecole, Cernay la Ville, La Celle les Bordes, Clairefontaine-en-Yvelines, Emancé, Gazeran, Hermeray, Longvilliers, Orcemont, Orphin, Poigny-la-Forêt, Ponthévrard, Raizeux, Rambouillet, Rochefort en Yvelines, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Saint-Hilarion, Sonchamp et Vieille-Eglise-en-Yvelines, et les communes d' Auffargis et Saint-Léger-en-Yvelines ont intégré cette communauté de communes au 1<sup>er</sup> avril 2013.
- **Haute Vallée de Chevreuse formé le 1<sup>er</sup> janvier 2013** (4 communes) : Choisel, Dampierre-en-Yvelines, Lévis-Saint-Nom et Senlisse.
- **Les Etangs** (3 communes) : Les-Bréviaires, Les-Essarts-le-Roi, Le-Perray-en-Yvelines (les communes d'Auffargis et Saint-Léger-en-Yvelines en sont parties)
- **Contrée d'Ablis – Portes d'Yvelines** (8 communes) : Ablis, Allainville-aux-Bois, Boinville-le-Gaillard, Orsonville, Paray-Douaville, Prunay-en-Yvelines, Saint-Martin-de-Bréthencourt et Sainte-Mesme.
- **Val de Drouette** (1 commune) : Epernon
- **Commune hors communautés de communes** : Les Mesnuls

Le Syndicat est administré par un **Comité Syndical** composé de 4 représentants par commune, 2 titulaires et 2 suppléants. Lorsque les communes adhèrent à une communauté de communes, c'est celle-ci qui désigne les représentants des communes au SICTOM.

Le Comité Syndical a élu son **Président**, Benoît PETITPREZ, délégué de Bullion, en début de mandat.

7 **vice-présidents** l'assistent dans sa fonction.

Le **Bureau Syndical** est composé de 18 membres.

Le travail s'effectue essentiellement en **Commission** :

Finances, Communication, Appel d'Offres, Déchèteries, SICTOM de demain, Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

# LA COLLECTE

## 1 - L'organisation de la collecte.

L'ensemble de la collecte est confiée à un prestataire extérieur. Le contrat conclu en 2008 avec le prestataire SITA est arrivé à échéance le 28 février 2013.

Suite à une nouvelle consultation, la société EUROPE SERVICE DECHETS (ESD) a remporté les différents lots du marché de collecte et assure les prestations depuis le 1<sup>er</sup> mars 2013. Le nouveau contrat de 5 ans expirera le 28 février 2018.

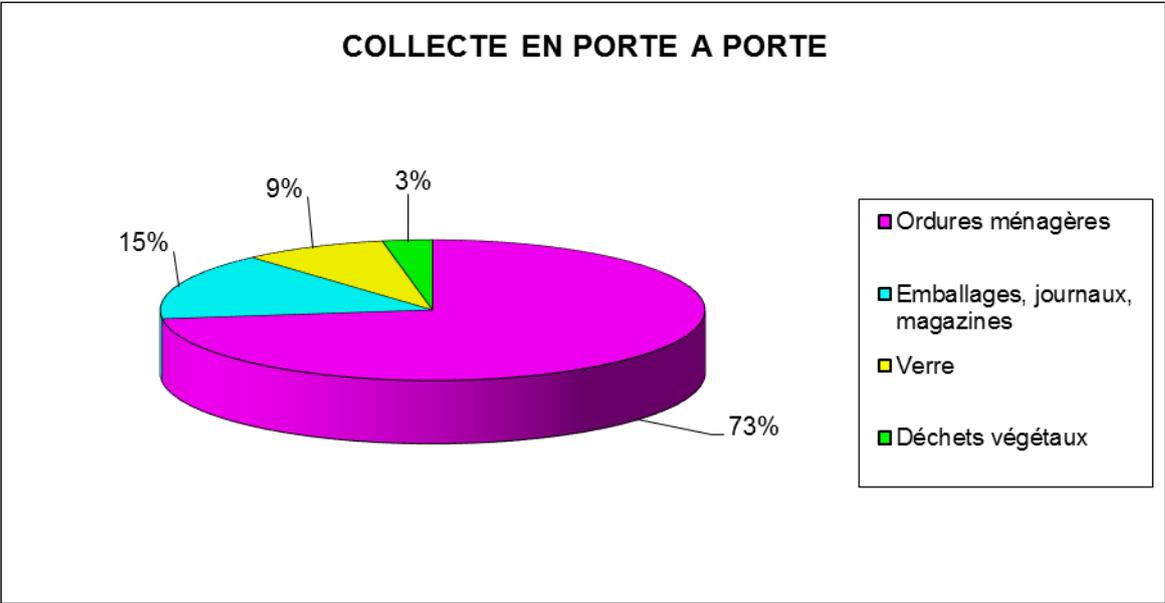
La collecte en régie concerne les encombrants et les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) sur rendez-vous, les mises en place de bennes à la demande, les collectes en redevance spéciale de certaines entreprises et collectivités.

### 1-1 Collecte en porte à porte

- Collecte en porte à porte des Emballages-Journaux-Magazines tous les 15 jours.
- Collecte en porte à porte du verre toutes les 4 semaines, puis toutes les 6 semaines à partir du 1<sup>er</sup> avril 2013.
- Collecte en porte à porte des ordures résiduelles toute les semaines.

Certains secteurs communaux bénéficient de collectes plus fréquentes en particulier dans les centres villes étroits, les zones d'activités et l'habitat collectif. De plus, une collecte en porte à porte des déchets végétaux est organisée avec distribution de sacs pour les communes des Essarts-le-Roi et du Perray-en-Yvelines en saison (de la semaine 13 à la semaine 47).

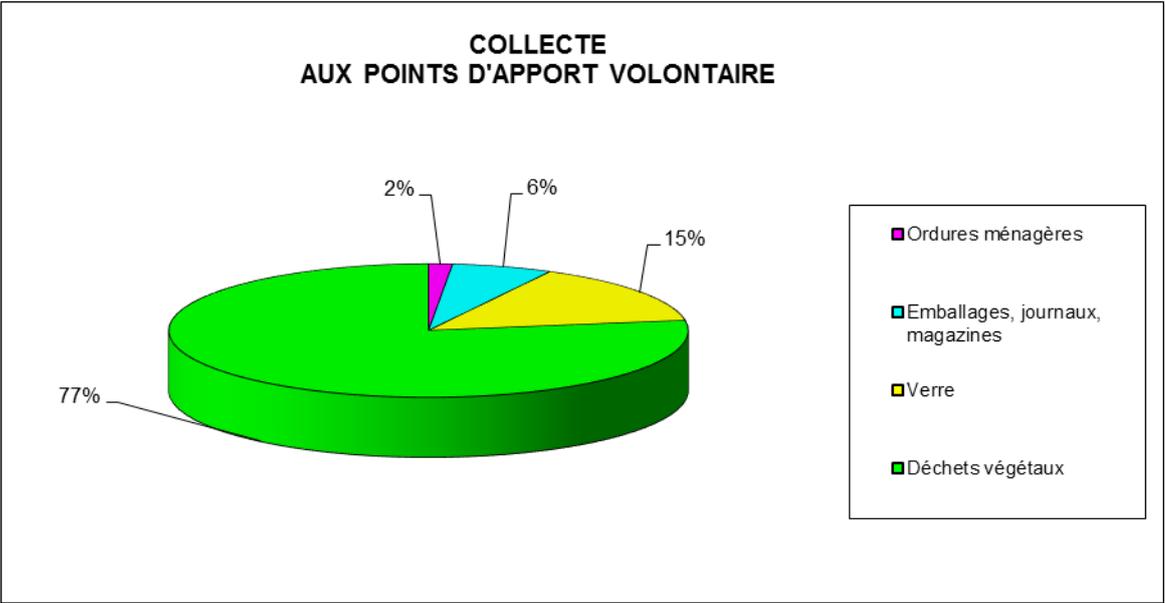
|                               |                      |
|-------------------------------|----------------------|
| ➤ Ordures ménagères.....      | 21 881 tonnes        |
| ➤ Emballages.....             | 4 635 tonnes         |
| ➤ Verre.....                  | 2 577 tonnes         |
| ➤ Déchets végétaux.....       | 890 tonnes           |
| <b>Soit un total de .....</b> | <b>29 983 tonnes</b> |



**1-2 Collecte en points d'apport volontaire**

Des points d'apport volontaire concernant le verre, les emballages-journaux-magazines, les déchets végétaux sont répartis sur le territoire et collectés régulièrement. Cela donne les tonnages avec les proportions suivantes :

|  |                     |
|--|---------------------|
| ➤ Ordures ménagères.....                 | 36 tonnes           |
| ➤ Emballages et Journaux magazines ..... | 153 tonnes          |
| ➤ Verre.....                             | 361 tonnes          |
| ➤ Déchets végétaux.....                  | 1 885 tonnes        |
| <b>Soit un total de .....</b>            | <b>2 435 tonnes</b> |



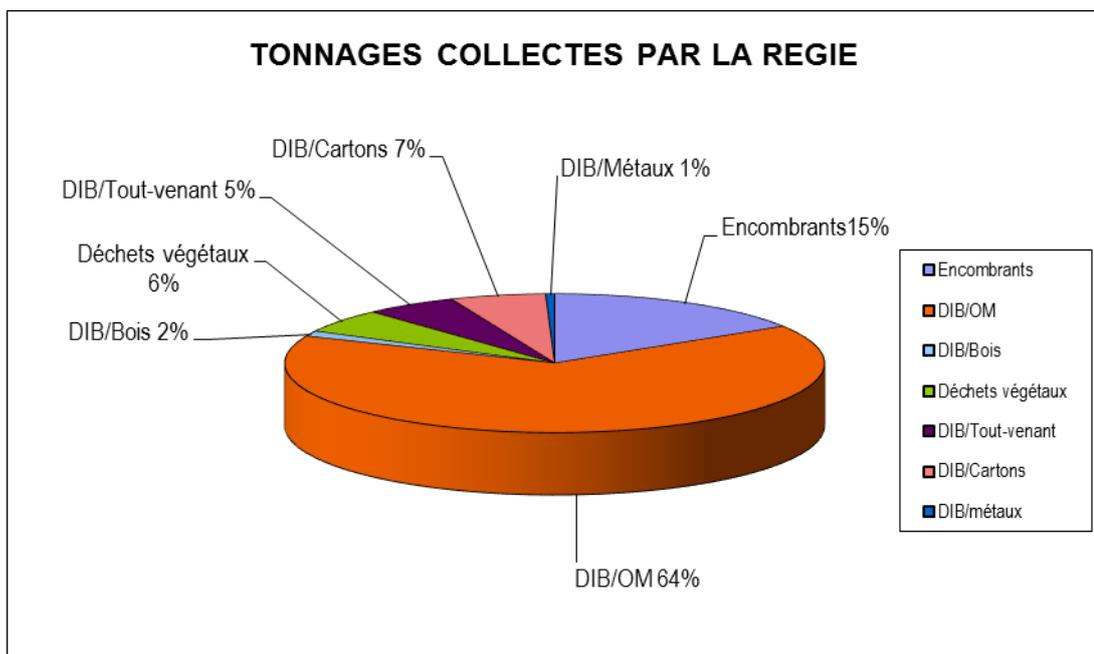
### 1-3 Collecte en régie

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET organise pour les ménages une collecte sur rendez-vous pour les encombrants et une collecte spécifique pour les déchets électriques et électroniques encombrants "D3E". 3 795 rendez-vous ont été pris pour les encombrants dont 1 063 pour les déchets électriques. Ce service a collecté 1 804,27 tonnes d'ordures ménagères pour les gros producteurs de redevance spéciale et 444,58 tonnes d'encombrants en 2013.

La collecte des déchets industriels banals "D.I.B." est assurée par la mise à disposition de caissons de 10 à 30 m<sup>3</sup> et de bacs.

Ce service en régie collecte au total 2 931 tonnes dont 158 tonnes de carton et 15 tonnes de métaux.

Ce service intervient auprès de clients réguliers contractualisés et sur des demandes ponctuelles facturées.



### 1-4 Qualité de la collecte

La qualité de service reste satisfaisante.

Le nombre des réclamations enregistrées et justifiées (reste toujours aussi faible au regard du nombre d'enlèvement effectué dans l'année, plus de 3 500 000).

Les évolutions de quantité collectées sont relativement faibles d'une année sur l'autre.

### EVOLUTION DE LA COLLECTE EN PORTE A PORTE

|                   | 2010                 | 2011                 | 2012                 | 2013                 |
|-------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Ordures ménagères | 22 863 tonnes        | 22 936 tonnes        | 22 614 tonnes        | 21 881 tonnes        |
| Emballages        | 4 885 tonnes         | 4 959 tonnes         | 4 855 tonnes         | 4 635 tonnes         |
| Verre             | 2 837 tonnes         | 2 837 tonnes         | 2 757 tonnes         | 2 577 tonnes         |
| Déchets végétaux  | 789 tonnes           | 851 tonnes           | 909 tonnes           | 890 tonnes           |
| <b>TOTAL</b>      | <b>31 374 tonnes</b> | <b>31 583 tonnes</b> | <b>31 135 tonnes</b> | <b>29 983 tonnes</b> |

### EVOLUTION DE LA COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

|                   | 2010                | 2011               | 2012                | 2013               |
|-------------------|---------------------|--------------------|---------------------|--------------------|
| Ordures ménagères | 52 tonnes           | 48 tonnes          | 48 tonnes           | 36 tonnes          |
| Emballages        | 179 tonnes          | 170 tonnes         | 155 tonnes          | 153 tonnes         |
| Verre             | 338 tonnes          | 323 tonnes         | 346 tonnes          | 361 tonnes         |
| Déchets végétaux  | 1 569 tonnes        | 1828 tonnes        | 1 820 tonnes        | 1 885 tonnes       |
| <b>TOTAL</b>      | <b>2 138 tonnes</b> | <b>2369 tonnes</b> | <b>2 369 tonnes</b> | <b>2435 tonnes</b> |

## 2 – Les déchèteries

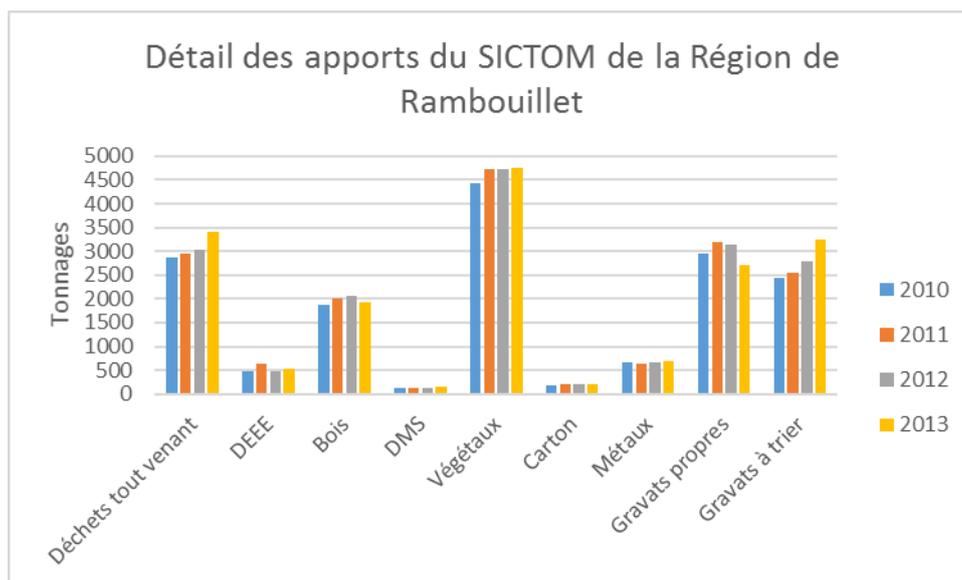
La compétence de gestion des déchèteries est assurée par le SITREVA. Ce Syndicat regroupe la compétence "Traitement et valorisation des déchets" pour 5 syndicats :

- Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET
- Le SICTOM du HUREPOIX
- Le SIRMATCOM de MAINTENON
- Le SICTOM d'AUNEAU
- Le SICTOM de CHATEAUDUN depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Sur le territoire du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET, il y a 5 déchèteries :  
Rambouillet, Gazeran, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Auffargis, Bonnelles.

17 644 tonnes ont été apportées dans ces déchèteries avec la répartition suivante :

|                     | 2010                 | 2011                 | 2012                 | 2013                 |
|---------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Déchets tout venant | 2 875 tonnes         | 2 963 tonnes         | 3 038 tonnes         | 3 418 tonnes         |
| DEEE                | 469 tonnes           | 626 tonnes           | 483 tonnes           | 535 tonnes           |
| Bois                | 1 871 tonnes         | 2 013 tonnes         | 2 052 tonnes         | 1 942 tonnes         |
| DMS                 | 118 tonnes           | 125 tonnes           | 136 tonnes           | 148 tonnes           |
| Végétaux            | 4 428 tonnes         | 4 735 tonnes         | 4 727 tonnes         | 4 758 tonnes         |
| Carton              | 184 tonnes           | 209 tonnes           | 199 tonnes           | 200 tonnes           |
| Métaux              | 656 tonnes           | 625 tonnes           | 651 tonnes           | 687 tonnes           |
| Gravats propres     | 2 942 tonnes         | 3 204 tonnes         | 3 140 tonnes         | 2 722 tonnes         |
| Gravats à trier     | 2 435 tonnes         | 2 561 tonnes         | 2 794 tonnes         | 3 235 tonnes         |
| <b>TOTAL</b>        | <b>15 978 tonnes</b> | <b>17 061 tonnes</b> | <b>17 221 tonnes</b> | <b>17 644 tonnes</b> |



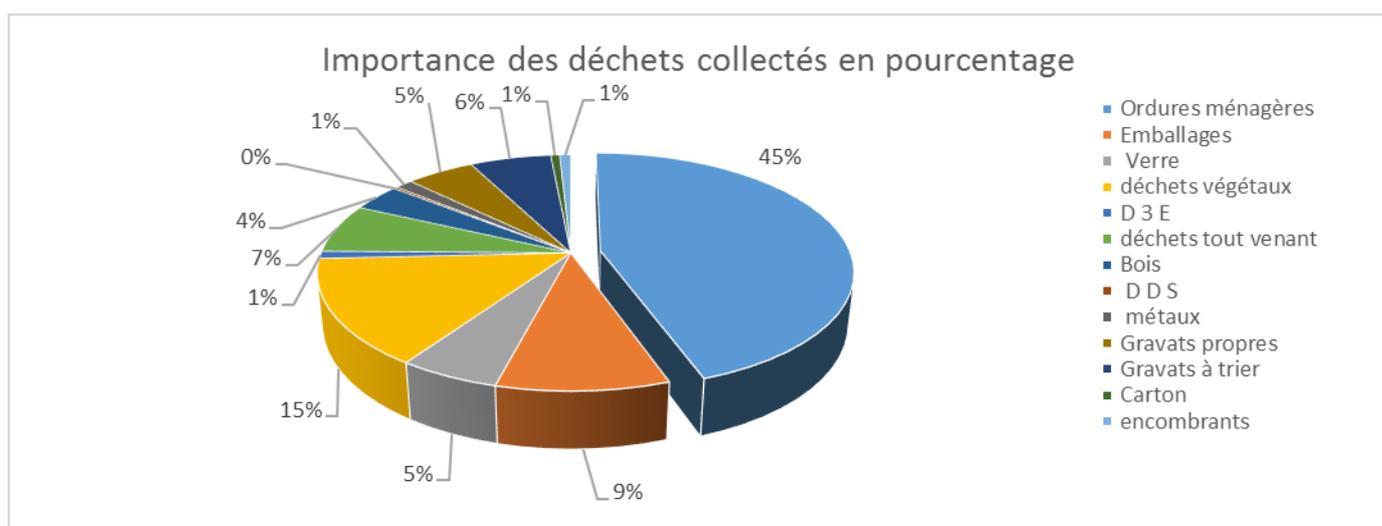
A l'échelle des 18 déchèteries du SITREVA, ce sont 66 852 tonnes de déchets qui ont été déposées pour 544 789 visites, soit une hausse de 2,5 % par rapport à 2012. (Les déchèteries sur le territoire du SICTOM de CHATEAUDUN ne sont pas comptabilisées ici)

### 3 – Bilan

La collecte en porte à porte, en apport volontaire et déchèteries donnent le bilan suivant pour l'année 2013, il indique les tendances par rapport aux 2 années précédentes.

| 3/ Volume collecté en tonnes       |                               |  |                                |                         |                  |               |               |       |
|------------------------------------|-------------------------------|--|--------------------------------|-------------------------|------------------|---------------|---------------|-------|
| Nature des déchets                 | Porte à Porte (SITA puis ESD) | Points d'apports Volontaires (SITA puis ESD) | Apports sur les 5 déchetteries | En régie (SICTOM)       |                  | Total         | Variante en % |       |
|                                    |                               |  |                                | Encombrants des ménages | D I B Sociétés   |               | 2012          | 2011  |
| Ordures ménagères                  | 21 881                        | 36   |                                |                         | 1 804            | 23 721        | ↘ 3,3         | ↘ 1   |
| Emballage                          | 4 635                         | 153  |                                |                         | 167              | 4 955         | ↘ 3           | ↗ 1   |
| Verre                              | 2 577                         | 361  |                                |                         |                  | 2 938         | ↘ 5,6         | ↘ 2   |
| <b>Déchets végétaux</b>            | <b>890</b>                    | <b>1 885</b>                                 | <b>4 758</b>                   |                         | <b>154</b>       | <b>7 687</b>  | ↗ 2           | ↗ 0,5 |
| D 3 E                              |                               |  | <b>535</b>                     |                         |                  | 535           | ↗ 10,8        | -     |
| <b>Déchets tout venant</b>         |                               |  | <b>3 418</b>                   |                         | <b>154</b>       | <b>3 572</b>  | ↗ 11,8        | ↗ 2,5 |
| Bois                               |                               |  | 1 942                          |                         | 35               | 1 977         | ↘ 6,9         | ↗ 4   |
| D D S                              |                               |  | 148                            |                         |                  | 148           | ↗ 8,8         | ↗ 9   |
| Métaux                             |                               |  | 687                            |                         | 15               | 702           | ↗ 2,8         | ↘ 4   |
| Gravats propres                    |                               |  | 2 722                          |                         |                  | 2 722         | ↘ 15,3        | ↘ 2   |
| Gravats à trier                    |                               |  | 3 235                          |                         |                  | 3 235         | ↗ 19,1        | ↗ 5   |
| Carton                             |                               |  | 200                            |                         | 158              | 358           | ↘ 31          | ↘ 9   |
| Encombrants                        |                               |  |                                |                         | 445              | 445           | ↘ 1,6         | ↗ 3   |
| Déchets divers                     |                               |  |                                |                         | 0                | 0             |               |       |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>29 983</b>                 | <b>2 435</b>                                 | <b>17 645</b>                  |                         | <b>445</b>       | <b>52 995</b> | ↘ 1,6         | ↗ 3   |
| Variante A-1 en % 2012             | - 3,8 %                       | + 2,8 %                                      | ↗ 2,4 %                        |                         | ↘ 8,8            | ↘ 5,8         |               |       |
| Variante A- 2 en % 2011            | - 1 %                         | =  | ↗ 1 %                          |                         |                  |               |               |       |
| Poids par type de collecte en %    | 56 %                          | 5 %  | 33 %                           |                         | 1 %              | 5 %           | 100 %         |       |
| Poids collecte par prestation en % | <b>SITA et ESD 61 %</b>       |  | <b>33 %</b>                    |                         | <b>régie 6 %</b> |               | 100 %         |       |

(Abréviations): D3E = déchets Electriques, Electroniques, Electroménagers D D S=déchets diffus spécifiques



# LE TRAITEMENT

Comme indiqué dans le chapitre précédent, Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET a délégué sa compétence "Traitement" au SITREVA, Syndicat qui regroupe 230 communes pour 310 220 habitants depuis l'arrivée du SICTOM de CHATEAUDUN dans le périmètre.

Le dispositif de traitement et de valorisation des déchets est composé de plusieurs éléments :

- 4 centres de transferts : Rambouillet, Droue-sur-Drouette, Chateaudun et Ouarville
- Une usine d'incinération située à Ouarville en Eure-et-Loir
- Un centre de traitement des mâchefers
- Un centre de tri situé ZA de Bel-Air à Rambouillet
- Un centre de regroupement des déchets issus des déchèteries en régie
- Une compostière en régie située à Ouarville

Le SITREVA a délégué à la société VALORYELE la gestion de l'usine d'incinération et de valorisation énergétique et le centre de tri des emballages jusqu'en janvier 2020 au travers d'une DSP.

## 1- Les centres de transferts

Ils permettent aux camions de collectes de vider leur cargaison dans des centres de proximité et d'optimiser le transport vers l'usine d'incinération avec les bennes plus importantes. Ce dispositif a le double effet d'optimiser le transport en termes de kilomètres et de coût et d'assurer une sécurité de service en cas d'intempéries ou de difficultés de circulation.

**2- L'usine d'incinération** a traité 130 848 tonnes de déchets, dont 75 377 tonnes issues du SITREVA composées majoritairement d'ordures ménagères, d'encombrants et des refus de tri, soit une hausse de 3,77 % par rapport à 2012 :

|                              | Ordures ménagères | Encombrants | Refus de tri |
|------------------------------|-------------------|-------------|--------------|
| Tonnages 2013                | 67 768            | 4 596       | 2 782        |
| Variation par rapport à 2012 | + 2,83 %          | + 16,7 %    | + 10,6 %     |

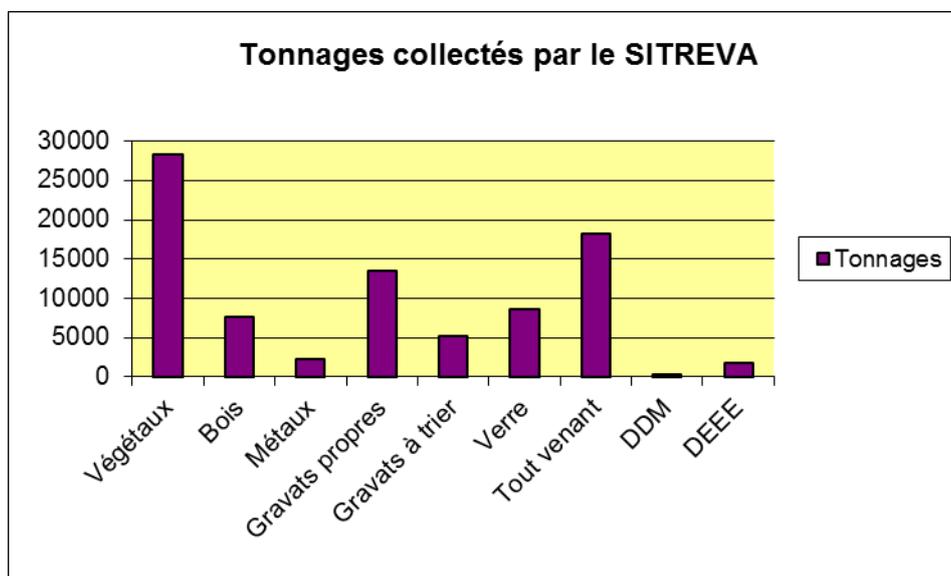
- **Le centre de tri** a reçu 14 842 tonnes de produits valorisables issus des collectes sélectives, des déchèteries, et des points d'apport volontaire pour les journaux magazines soit une augmentation de 2 % par rapport à 2012.

|                              | Collectes sélectives | Cartons déchèteries | Journaux magazines |
|------------------------------|----------------------|---------------------|--------------------|
| Tonnages 2013                | 13 519               | 847                 | 476                |
| Variation par rapport à 2012 | + 5,62 %             | + 24 %              | - 48 %             |

Les produits valorisés sortant du centre de tri représentent près de 13 870 tonnes : 11 088 tonnes en recyclage matière et 2 782 tonnes en valorisation énergétique (refus de tri incinérés au centre de valorisation énergétique de OUARVILLE).

### 3- Le centre de regroupement des déchèteries

Situé dans le secteur de Gousson à Rambouillet permet de regrouper les encombrants, les D3E, les déchets ménagers dangereux, les piles, les métaux, le bois et les déchets végétaux.



Les produits collectés sont ensuite expédiés dans des centres de valorisation selon le tableau ci-dessous :

| Produits   | Tonnages   | Variation par rapport à 2012                            | Prestataires traitant les produits   |
|--|--|---|--|
| Déchets végétaux   | 28 375 tonnes  | + 10 %  | Compostage SITREVA<br>Traitement par prestataires :<br>ZYMOVERT, COMPOST SUD,<br>COMPADRUE, SEDE,                                  |
| Bois   | 7 684 tonnes   | + 5,56 %  | Bois 2 r<br>CEL, PAPREC RECYCLAGE  |
| Métaux   | 2 268 tonnes   | + 4,66 %  | QUENTIN, SFE,<br>METALUFER   |
| Gravats propres  | 13 478 tonnes  | + 0,03 %  | STAR, SPAC LTG, CHEZE  |
| Gravats à trier  | 5 226 tonnes   | + 11 %  | CHEZE  |
| Verre  | 8 571 tonnes   | + 6 %   | Saint-Gobain   |
| Tout-venant  | 18 223 tonnes  | + 15 %  | SITREVA<br>4 596 tonnes valorisées au<br>centre de valorisation<br>énergétique d'OUARVILLE<br>Et 15 188 tonnes en<br>enfouissement |
| Déchets Diffus<br>Spécifiques (DDS)                      | 381.67 tonnes  | - 0,58 %  | SITREVA  |
| Déchets d'Equipements<br>Electriques et<br>Electroniques | 252 189 appareils<br>électriques et<br>électroniques usagés<br>Soit 1 748 tonnes | Appareils électriques :<br>+ 12 %<br>Tonnages : +11,6 % | Partenaire ECO-SYSTEMES<br>depuis 2008   |

Le rapport d'activités établi par le SITREVA est consultable aux services administratifs du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET.

# LES FINANCES

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET avait retrouvé un équilibre financier. La maîtrise des coûts permet encore d'améliorer cet équilibre et de baisser de nouveau la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour atteindre un taux moyen de 7,35 % pondéré suivant le lissage en cours par commune.

## 1 – Le budget

Le budget de l'année 2013 a été équilibré à la somme de :

### 1-1 Section de fonctionnement :

|                                   |                        |
|-----------------------------------|------------------------|
| Dépenses .....                    | 14 774 408,50 €        |
| Recettes .....                    | 13 002 183,00 €        |
| Excédent reporté .....            | 1 772 225,50 €         |
| <b>SECTION EQUILIBREE A .....</b> | <b>14 774 408,50 €</b> |

### 1-2 Section d'investissement :

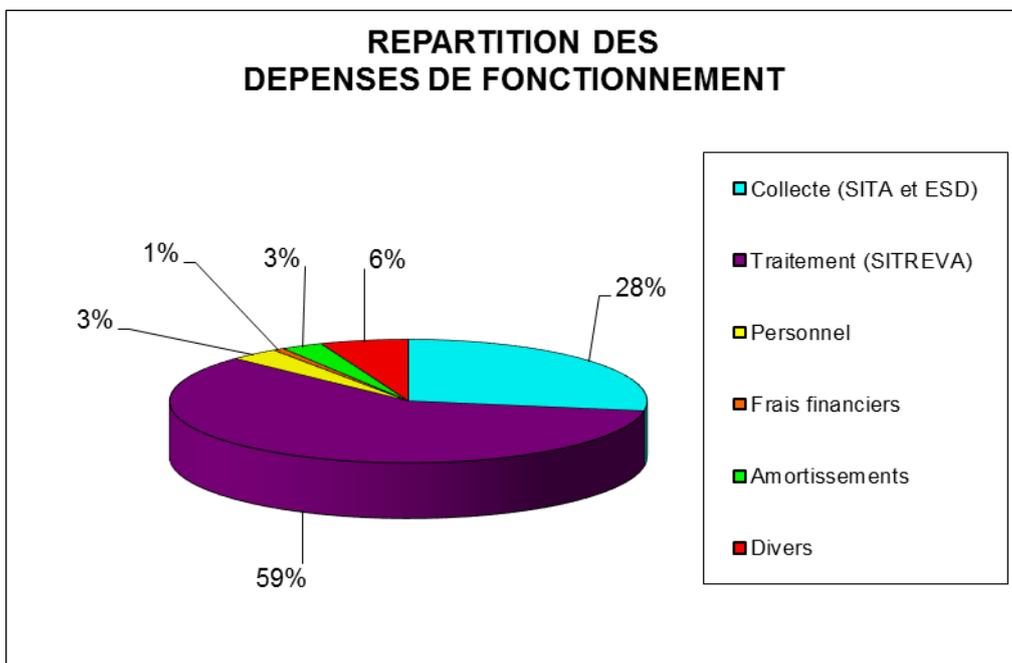
|                                   |                       |
|-----------------------------------|-----------------------|
| Dépenses .....                    | 1 162 593,00 €        |
| Déficit reporté .....             | 460 524,13 €          |
| Recettes .....                    | 1 623 117,13 €        |
| <b>SECTION EQUILIBREE A .....</b> | <b>1 623 117,13 €</b> |

## 2 – Les résultats

### 2-1 Section de fonctionnement :

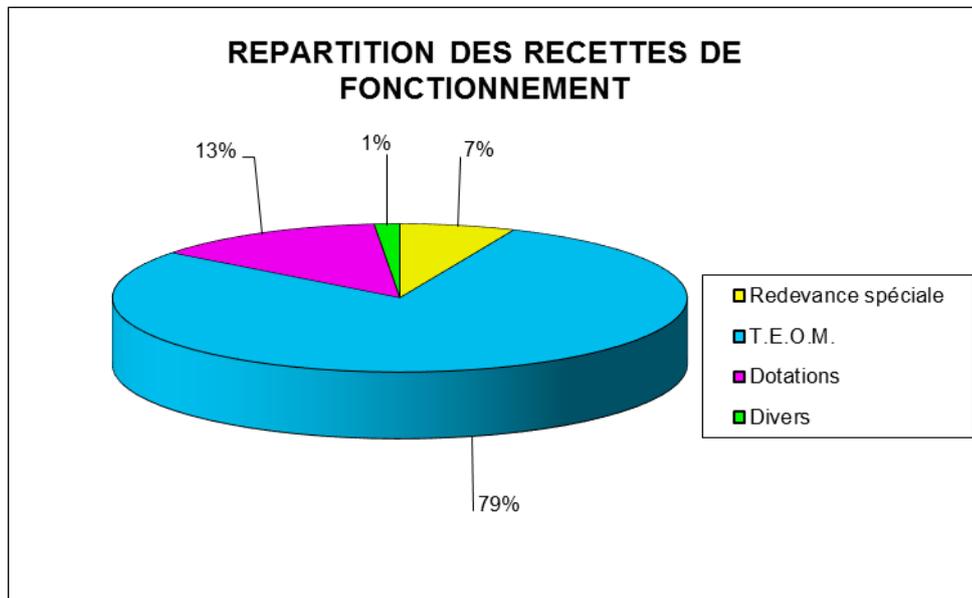
Les principales dépenses se répartissent comme suit :

|  |                |
|--|----------------|
| - contrat pour la collecte des ordures ménagères .....   | 3 652 870,29 € |
| - coût du traitement se décomposant :  |                |
| ➤ Traitement des collectes .....   | 4 361 456,49 € |
| ➤ Traitement des déchèteries .....   | 2 211 752,68 € |
| ➤ Participations forfaitaires pour le haut de quai,<br>Les frais de structure du SITREVA et la part fixe | 2 242 116,38 € |
| - frais de personnel du SICTOM .....   | 447 357,86 €   |



Les recettes sont constituées par :

- la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ..... 10 544 089,82 €
  - Dont une partie provient directement de la TEOM perçue par le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET pour la commune des MESNULS, seule commune n'étant pas encore en communautés De communes en 2013 ..... 172 225,00 €
  - L'autre partie provient de la TEOM perçue par les communautés de communes qui l'encaissent et la reversent intégralement au SICTOM de la Région de RAMBOUILLET ..... 10 371 864,82 €
- les subventions ECO EMBALLAGES perçues par le SITREVA et reversées aux syndicats primaires selon la qualité du tri..... 1 758 630,32 €
- la redevance spéciale pour les entreprises et les commerces..... 869 313,10 €



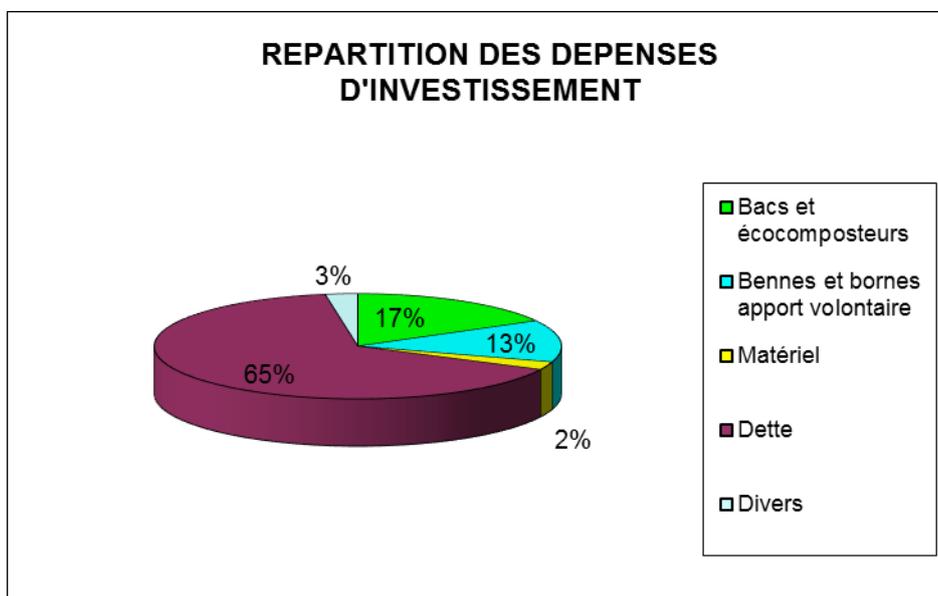
La section de fonctionnement se solde par les résultats suivants :

|   |                 |
|---|-----------------|
| Dépenses .....                          | 13 245 188,85 € |
| Recettes .....                          | 13 363 453,03 € |
| Excédent reporté .....                  | 1 772 225,50 €  |
| Résultat de l'exercice : EXCEDENT ..... | 1 890 489,68 €  |

#### 2-2 Section d'investissement :

Les principales dépenses de l'année se répartissent comme ceci :

|  |              |
|--|--------------|
| - L'acquisition de bacs et d'éco-composteurs .....                                   | 134 093,77 € |
| - le remboursement de la dette .....   | 514 074,57 € |
| - le renouvellement du parc vieillissant des bennes, des colonnes<br>aériennes ..... | 101 940,69 € |



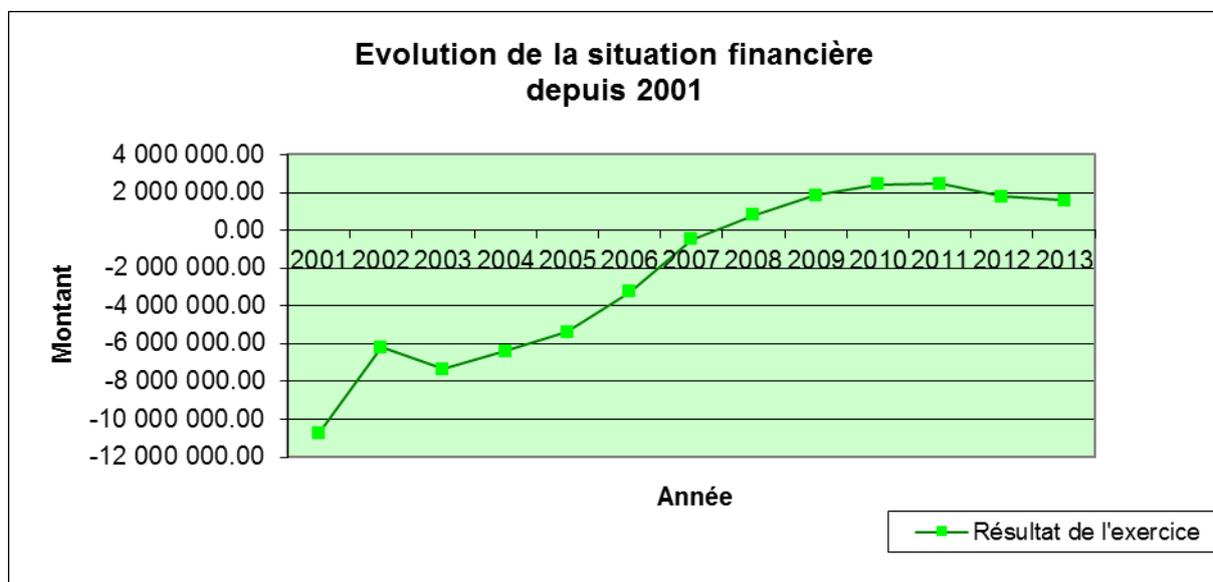
La section d'investissement se solde par les résultats suivants :

|  |              |
|--|--------------|
| Dépenses .....                         | 821 620,55 € |
| Recettes .....                         | 985 908,64 € |
| Déficit reporté .....                  | 460 524,13 € |
| Résultat de l'exercice : DEFICIT ..... | 296 236,04 € |

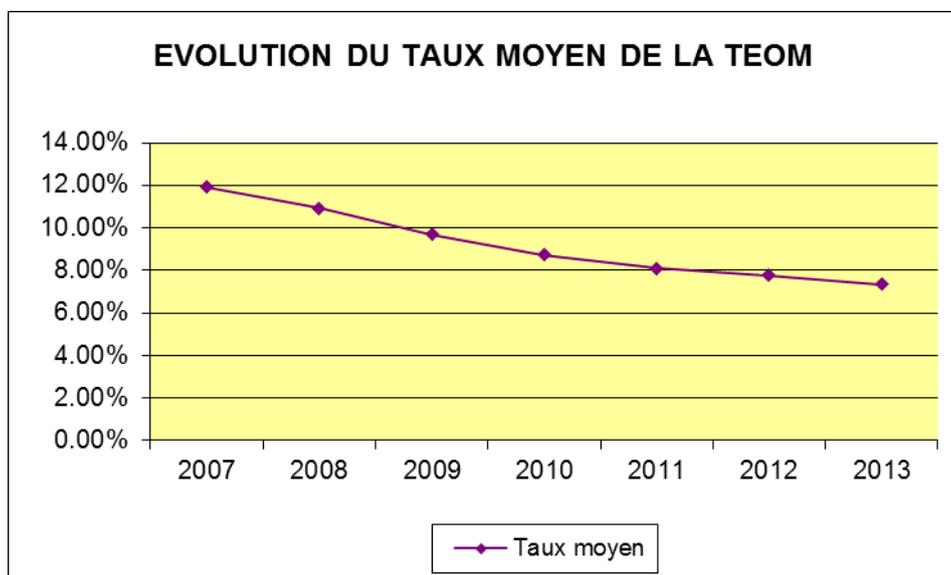
### 3 Evolution de la situation financière :

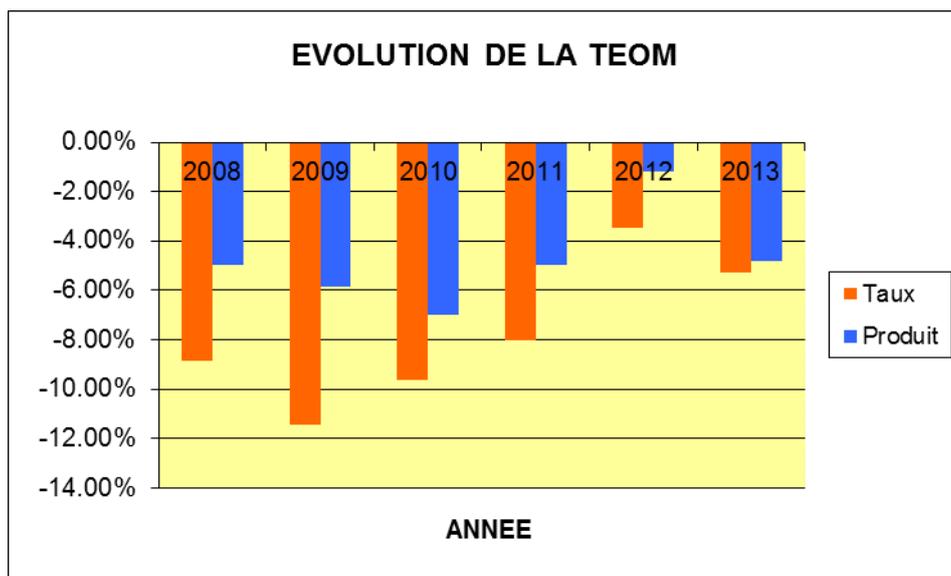
L'exercice 2013 s'est soldé par un **excédent global de 1 594 253.64 €** se répartissant :

|                                |                  |
|--------------------------------|------------------|
| Section de fonctionnement..... | + 1 890 489,68 € |
| Section d'investissement.....  | - 296 236,04 €   |



Le graphique ci-dessous fait apparaître l'évolution du taux moyen de la TEOM, le taux fluctue selon les communes en raison du lissage, il est de 7,35 % en 2013.





#### 4 – La redevance spéciale

La redevance spéciale a été rendue obligatoire par la loi du 92-646 du 13 juillet 1992 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1993. Elle s'applique à la collecte et le traitement des ordures ménagères issues des entreprises et des collectivités.

Ce service évolue en fonction de l'activité économique du territoire du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET, et des besoins ponctuels des entreprises ou des communes.

Un contrat est établi avec chaque entité collectée en fonction du nombre de bacs mis à disposition dont le litrage est adapté à la production de déchets. La facturation se fait au volume collecté multiplié par le nombre de collectes, déduction faite de la taxe payée par le client.

Le justificatif de la taxe N-1 doit maintenant parvenir au SICTOM de la Région de RAMBOUILLET au plus tard le 30 septembre de l'année N pour la facturation de l'année N de façon à ne pas avoir à effectuer des régularisations sur des exercices antérieurs. Les tarifs de la redevance spéciale sont votés, chaque année, par le comité syndical en tenant compte des prix de revient des collectes et traitements concernés.

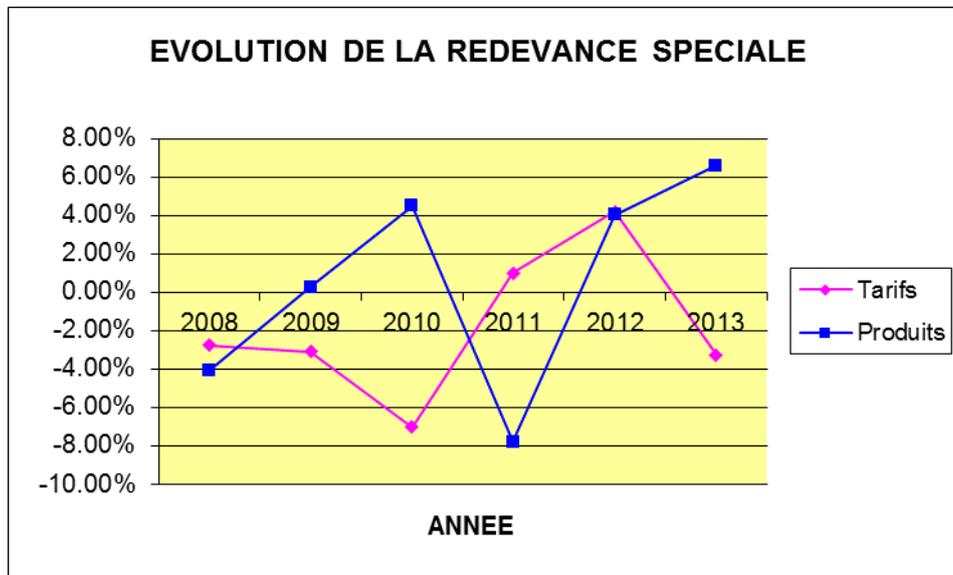
Cette année 2013 a été marquée par une nouvelle baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Cependant, les tarifs de la redevance spéciale ont augmenté à cause de la révision des prix des contrats de collecte qui sont en hausse.

Cette année encore, la recette de la redevance spéciale augmente de 6,6 %, elle s'élève à 869 313,10 €, malgré la résiliation de contrats de redevance spéciale comme celui d'Yvelines Restauration au 31 juillet 2013. Cette augmentation est surtout causée par un nombre croissant de nouveaux contrats.

Cette recette se décompose de la façon suivante :

- entreprises ayant un contrat de redevance spéciale avec le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET ..... 844 304,34 €
- enlèvement mensuel pour les services techniques des communes ..... 12 195,80 €
- mise à disposition de bacs ou bennes pour manifestations ponctuelles 12 812,96 €

Le graphique fait apparaître l'évolution de la recette de la redevance spéciale :



# ADMINISTRATION GENERALE

## 1 – L'activité du service "administration générale"

L'activité de ce service est variée. Il assure principalement le standard (réception des appels, réclamations, prises de rendez-vous, accueil des personnes), la gestion du courrier, l'organisation des comités syndicaux, des bureaux et des diverses commissions, d'autres missions diverses et variées.

Au cours de cette année, 4 547 courriers ont été reçus et 687 ont été envoyés (pour comparaison en 2012 : 4 877 courriers ont été reçus et 775 courriers ont été envoyés.)

Le comité syndical a tenu 7 réunions et 47 délibérations ont été prises.

## 2– Les marchés publics

Des consultations ont été lancées fin 2012 et sur l'année 2013 :

- Nouveau marché de collecte en apport volontaire et en porte à porte de l'ensemble des déchets ménagers et recyclables,
- Acquisition de colonnes d'apports volontaire pour les déchets végétaux,
- Marché d'assurance de la collectivité
- Fourniture de sacs papier pour la collecte des déchets végétaux

Le détail des marchés souscrits au cours de l'année 2013 :

| N° du marché | Objet du marché   | Entreprises attributaires  |
|--------------|---|--|
| 05/2012      | Nouveau marché de collecte en apport volontaire et en porte à porte de l'ensemble des déchets ménagers et recyclables | Société EUROPE SERVICE DECHETS (ESD)                             |
| 06/2012      | Fourniture de colonnes d'apport volontaire pour les déchets végétaux  | Société SNC-CB Conteneurs BAERT                                  |
| 01/2013      | Acquisition de sacs papier pour la collecte des déchets végétaux  | Société TAPIERO  |
| 02/2013      | Marché d'assurance de la collectivité   | Société SMABTP pour le lot 1<br>Société SMACL pour lot 2, 3 et 4 |

### 3- Le personnel

Deux agents ont été concernés par un avancement d'échelon au cours de l'année.

Un agent a terminé en avril 2013 sa formation SESAME qui est une remise à niveau en français et en mathématiques comprenant 26 jours de formation. Elle a été très bénéfique car elle lui a permis d'obtenir l'examen professionnel d'agent de maîtrise.

L'absentéisme représente 255 jours pour l'année 2013 (par comparaison : 240 jours en 2012), des agents ont eu des problèmes de santé importants, ce qui entraîné la mise à demi-traitement de 3 agents qui avaient dépassé le seuil des 90 jours à plein traitement.

Deux agents ont bénéficié d'un congé de paternité, et un agent a été réintégré après son congé de maternité et son congé parental de 6 mois.

Durant l'absence de l'agent en congé de maternité puis en congé parental, le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET a recruté un agent non titulaire qui a effectué les missions de cet agent absent.

Un agent était en disponibilité pour donner des soins à un enfant handicapé durant 2 ans. Durant son absence, une réorganisation a été mise en place ce qui a entraîné la suppression de son poste. Cet agent a donc été placé en surnombre à son retour ce qui implique que le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET lui verse son salaire avec les éléments obligatoires de rémunération qui sont le traitement brut indiciaire, l'indemnité de résidence, et le supplément familial.

Il a été mené une réflexion sur les modalités de réduction du régime indemnitaire en cas d'arrêt maladie et de participation du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET pour la protection sociale complémentaire.

En ce qui concerne la réduction du régime indemnitaire, le régime indemnitaire est versé mensuellement et une partie est versée en deux fois (juin et novembre), la réduction était calculée en fonction des arrêts maladie sur une année. Ce dispositif engendrait des problèmes de calcul et les mutuelles, si l'agent est assuré, n'interviennent seulement qu'à partir du 31<sup>ème</sup> jour d'arrêt maladie consécutif. Tout ceci explique les changements mis en place pour la réduction du régime indemnitaire. La décision a été prise en 2013 mais est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

En ce qui concerne la participation du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET pour la protection sociale complémentaire, des changements réglementaires sont intervenus et les collectivités n'avaient plus le droit d'appliquer un taux de participation sur les cotisations des agents. Aujourd'hui, la participation doit obligatoirement être un montant. Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET s'était rallié à la consultation du CIG de la Grande Couronne pour la signature d'une convention de participation auprès d'une assurance ou mutuelle qui n'obligeait nullement la collectivité d'adhérer à cette convention. A la connaissance des résultats de cette consultation, il a été décidé de participer à la protection sociale complémentaire des agents si leur assurance ou mutuelle est labellisée, de façon à ne rien imposer aux agents. La décision a été prise en 2013 mais a été appliquée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET a renouvelé sa convention avec le C.I.G. de la Grande Couronne relative à l'établissement des dossiers de retraite.

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET s'est rallié à la procédure du C.I.G. de la Grande Couronne relative à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du personnel pour la période 2015-2018. Il était judicieux de se rallier à cette consultation car elle n'engageait pas la collectivité dans sa décision finale soit d'accepter le contrat groupe, soit de refuser ce contrat.

# LES OPERATIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET est engagé dans des actions en faveur de l'environnement, en particulier pour le tri et la valorisation des déchets. Il est partenaire pour les communes et collectivités ayant des actions dans ce sens. C'est ainsi qu'ont été développées plusieurs actions durant cette année 2013 :

## **1- Publication du nouveau journal du SICTOM : "Pou'belle la vie"**

Cette année a vu la parution du 4<sup>ème</sup> numéro du nouveau journal du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET.

Ce journal a présenté la nouvelle société de collecte Europe Services déchets (ESD) qui assure les prestations de collecte des déchets ménagers et recyclables sur notre territoire. Il a également exposé le recyclage des piles et ce qu'elles contiennent en produits chimiques. Il a également donné des informations relatives au bon tri du verre et que la bouteille d'huile se recycle enfin sur nos chaînes de tri.

Dans chaque journal, il est évoqué des questions sur l'environnement et le développement durable.

Ce journal est très apprécié par les élus et les habitants.

## **2- Communication sur le site internet**

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET possède son site Internet et l'a complètement refondu et reconstruit au cours de cette année. Il se veut plus ludique et plus facile d'utilisation, ce qui permet aux administrés de trouver des réponses à leurs questions diverses et variées et également d'interroger les services. Cet outil de communication est toujours très utile pour annoncer des manifestations ou donner des informations relatives aux collectes telles que les jours fériés ou sur des points précis et importants comme les piles dans les bacs "Ordures Ménagères".

Il y a eu 29 694 connexions durant l'année 2013 soit une augmentation de 22,44 % par rapport à l'année 2012.

### **3- Communication dans les écoles et les centres de loisirs, visite des outils**

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET continue à développer des actions de sensibilisation au tri en organisant des animations/formations dans les écoles et des visites de centre de tri. Ainsi, en 2013, 8 écoles ont été visitées représentant 13 classes pour 298 élèves et une association a souhaité sensibilisé ses agents sur le tri et 149 personnes ont visité le centre de tri.

### **4- Manifestations organisées par les communes**

Les ambassadeurs de tri sont également présents lors de manifestations dans les communes et les kermesses d'écoles où ils organisent des jeux en rapport avec le tri des déchets, le compostage.

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET est partie prenante dans les opérations "Nettoyons la nature" initiées par le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse depuis 2010. Ces opérations se déroulent sur 2 week-ends fin mars et début avril.

Préalablement à ces journées, des animations avec les ambassadeurs de tri sont organisées dans les écoles des communes participant à cette manifestation. Au total : 8 écoles représentant 24 classes ont été visitées pour environ 570 élèves.

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET met à disposition gratuitement des bacs dans les communes à des points prédéfinis. Cette manifestation s'est soldée pour cette année par la participation de 16 communes du SICTOM (sur 21 au total), une centaine de mètres cubes de déchets divers ont ainsi été collectés.

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET participe également à un même type de manifestation organisée par la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yvelines à la fin du mois de septembre en mettant à disposition gratuitement des bacs dans les communes y participant.

Lors de manifestations importantes dans les communes, le SICTOM est souvent partenaire soit avec l'équipe des ambassadeurs de tri, soit par la mise à disposition de bacs ou de bennes.

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET accompagne les communes lors d'installation de camps de gens du voyage mais il n'a pas eu à le faire cette année car nous n'avons eu aucune demande.

## 5- Contrôles de collectes

Les ambassadeurs de tri effectuent régulièrement des contrôles de collecte. Cette opération s'effectue avant le passage de la benne chargée de la collecte. Lorsque le contenu du bac n'est pas conforme, il y est apposé un autocollant "**TRI NON CONFORME**" et un guide de tri est déposé dans la boîte aux lettres. Dans le cas où le contenu du bac est correct, il est apposé un autocollant "**BRAVO TRI CONFORME**" afin d'encourager les usagers dans leur bon geste du tri.

Les ambassadeurs de tri effectuent des contrôles de collecte régulièrement et cette année, il y a eu 67 contrôles en emballages ce qui représente 7 678 bacs qui ont été vérifiés, 2 377 bacs soit 30,95 % étaient déclarés non conformes (25,06 % en 2011) dont 2 106 bacs pour l'emballage et 26 bacs pour le verre. Ces différents contrôles permettent d'améliorer la qualité du tri qui est passée à 88,1 % contre 87 % en 2012. Cela a une répercussion directe sur les reversements d'ECO EMBALLAGES et sur les surcoûts engendrés par l'incinération des refus de tri et donc sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le collecteur effectue également des refus de bacs lorsque le bac est manifestement non conforme.

**LE SICTOM DE LA REGION DE RAMBOUILLET  
A LE SOUCI PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT.  
IL PARTICIPE A SA MESURE A TOUTES LES ACTIONS  
PERMETTANT DE REDUIRE, RECYCLER ET VALORISER LES DECHETS**